

Usages Belges

« Avoir eu des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà la condition essentielle pour être un peuple. »

Ernest RENAN.

Comme on le sait, l'anglais est une langue de formation relativement récente, qui s'est constituée, après la conquête normande, par un ingénieux amalgame d'éléments latins empruntés à la langue française des vainqueurs et de vocables germaniques, provenant de l'Anglo-Saxon, idiome des vaincus. Sir Walter Scott, dans le premier chapitre d'*Ivanhoé*, s'est longuement étendu sur les particularités linguistiques de la langue anglaise qui trahissent cette double origine. L'Administration, la Justice, l'Armée, la Chevalerie ont emprunté leur vocabulaire au français, tandis que les termes saxons ont continué à servir à l'expression des besoins matériels de la vie courante.

Les animaux domestiques et autres gardent leur nom germanique, o, cow, calf, sheep, swine, boar, deer, tant qu'ils sont sous la garde des paysans, ou soignés par des valets anglo-saxons.

Quand ils ont l'honneur de figurer sur la table du seigneur normand, ils prennent des noms empruntés à la langue du maître : beef, veal, mutton, pork, venison. (1)

(1) D'après O. Jespersen (*Growth and Structure of the English Language*, p. 88, Leipzig 1905), c'est John Wallis qui, dans sa *Grammatica linguæ anglicanæ*, parue en 1653, a le premier appelé l'attention sur la signification de ces doublets de noms d'animaux et autres, dont la langue anglaise est si riche.

Constatation assez étonnante, cette origine historique, si bien établie de la langue anglaise, est niée par E. Lagrange dans son livre *Leçons sur la parole de Dieu*, Bruxelles 1912. L'origine de l'anglais et de toutes les langues remonte d'après lui, à la *Tour de Babel!*

La création de cette langue composite, l'anglais, a mis fin aux conflits de préséance entre le Français et l'Anglo-Saxon, luttés qui empoisonnaient tous les rapports sociaux aux premiers temps qui suivirent la conquête normande.

On sait l'étonnante fortune de cette langue nouvelle: cette espèce de « Sabir » est parlé actuellement par la moitié du monde civilisé.

Un de mes amis qui cultive parfois le paradoxe, me faisait observer que nous assistons en Belgique à un phénomène analogue de création linguistique qui pourrait bien aussi avoir un jour des conséquences inattendues.

Le marollien, ce patois savoureux franco-flamand, qui s'épanouit à Bruxelles, dans les parages de la rue Haute; le marollien, cultivé et célébré autrefois par Basoef de la *Casserole*, le marollien qui faisait les délices de Willy, n'est-il pas, comme l'anglais, un heureux compromis entre le flamand, idiome germanique, parlé par le peuple du *Bas de la ville* et le français, langue de la bourgeoisie aisée et de l'aristocratie du *Quartier Léopold*? Ne pourrait-il, comme jadis l'anglais, prétendre à une destinée glorieuse et tout aussi utile? L'adoption à Bruxelles d'abord, puis dans le reste du pays, du pittoresque marollien, comme langue commune aux deux populations qui se partagent la Belgique, mettrait fin aux querelles linguistiques qui menacent de diviser Flamands et Wallons. Quelle solution heureuse et élégante de la Question flamande!...

Nous ferons bien, sans doute, de ne pas trop tableur sur la réalisation de ce rêve généreux. Quoi qu'il en soit, on est frappé de la facilité avec laquelle certains flamands, même certains flamingants émaillent leur langue maternelle de mots français, dès qu'ils abandonnent dans la conversation courante le domaine terre-à-terre de la vie journalière matérielle, pour aborder les questions de politique, d'histoire, de science. Leur parler flamand se rapproche singulièrement du marollien.

N'oublions pas que le Flamand cultivé a reçu une éducation plutôt française que bilingue et qu'il parle volontiers français.

* * *

Notre éminent collègue Henri Pirenne a mis à l'ordre du jour la question : Y a-t-il une *Histoire de Belgique*? Y a-t-il une *Nation Belge*? Sa réponse a été hautement affirmative.

Paulo minora canamus. Abordons une question plus modeste, qui se rapporte au même ordre d'idées, et qui se rattache aux mêmes préoccupations patriotiques.

Y-a-t-il des mœurs, des usages belges, une façon de vivre commune aux Flamands et aux Wallons et qui différencie les Flamands des Hollandais malgré la communauté de langue et jusqu'à un certain point, de race et qui distingue pareillement les Wallons de leurs cousins les Français?

Je crois qu'ici aussi il faut donner une réponse nettement affirmative.

J'habite Liège depuis plus de quarante ans, j'ai vécu à Gand presque aussi longtemps, j'y retourne souvent. J'ai toujours été frappé de l'identité des usages et des façons de vivre de la classe moyenne de ces deux villes, capitales, l'une de la Wallonie, l'autre de la Flandre.

Par contre, dès que je passe la frontière, soit vers le Nord, soit vers le Sud, je me sens, sous ce rapport, plus ou moins dépaysé. Le Hollandais vit tout autrement que le Belge, que celui-ci soit Flamand ou Wallon. Pour être moindres, les différences entre les usages belges et les usages français n'en sont pas moins réelles.

Logement. — En Belgique, il est de tradition que chaque ménage occupe une maison entière (comme en Hollande et en Angleterre), à la différence de la France et d'autres pays, où l'on habite un appartement, dans un grand immeuble, surveillé par un concierge.

L'aspect extérieur des maisons flamandes diffère fortement de celui des maisons hollandaises, mais est

le même à Gand ou à Bruges qu'à Tournai, à Mons ou dans le Nord de la France. Les différences sous ce rapport avec Liège ou Namur s'expliquent par les différences locales dans la nature des matériaux de construction, brique ou pierre, fournis par le sol.

La distribution intérieure des habitations bourgeoises (au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, bureau; à l'étage : chambres à coucher) et les façons d'y vivre sont les mêmes à Gand et à Liège, mais différent assez des usages des pays voisins. La literie est la même en Belgique, en France et la plupart des pays civilisés : elle est très différente de la sauvage literie prussienne, sans draps, ni couvertures bordées.

En France, l'invité trouvait toujours, au moins il y a quelques années, de la fleur d'oranger et du sucre, à côté du verre d'eau sur la table de nuit.

Costume. — Je ne dirai rien du costume qui tend à se conformer partout aux modes parisiennes ou anglaises. Le chapeau haut de forme (la *buse*, comme on le désigne ici) ne se porte plus en Belgique que dans les circonstances solennelles. On ne le voit guère au théâtre, comme en France, où il régnait il y a quelques années.

Alimentation. — « Premier déjeuner. » En Belgique : café, lait, beurre, pain sous forme de minces tranches beurrées ou tartines, découpées à l'avance dans un pain à pâte peu levée, pain en forme de petite meule ronde, plate, d'un kilo à un kilo et demi (forme identique dans toute la Belgique). Les raffinés mangent des « pistolets » ou des « pains français ». L'usage du sucre n'est général que depuis quelques dizaines d'années. En France, c'est le beurre qui est d'introduction moderne au petit déjeuner. Il y a 65 ans, je déjeunais le matin à Paris, chez mes grands-parents d'un grand bol de café au lait sucré et d'un gros morceau de pain bien levé, sans beurre.

Aucun Belge n'aura l'idée de se faire servir au lit, à la française, son chocolat ou son café au lait du matin.

En Hollande, le petit déjeuner (ontbijt) comprend : pain blanc, pain bis, pain d'épices, beurre, sucre, fromage et saucisson, thé souvent servi au moyen d'une théière monumentale, inamovible, dont on approche sa tasse.

Diner. — La journée est coupée en deux chez nous, du moins en province, par le dîner, entre midi et une heure.(1) L'ordonnance des repas est toute autre en Hollande et en France.

En Hollande, on fait, entre midi et midi et demie, une espèce de déjeuner au café au lait (koffie drinken) avec pain blanc et pain bis, parfois œufs ou jambon. En hiver, on ajoute souvent un plat chaud (par exemple un « filosof ») ou froid (charcuterie ou poisson). Entre 5 h. 1/2 et 6 heures, le dîner (middageten), ne comprenant le potage (bouillon avec boulettes) qu'une ou deux fois par semaine. La même grande pièce de viande reparaît sur la table plusieurs jours de suite. Pas de pain, mais abondance de pommes de terre cuites à l'eau. Pas de fromage après le dîner. Dans la soirée, thé de 8 heures à 8 h. 1/2; plus tard, tartines.

En France, déjeuner à la fourchette, à la fin de la matinée; dîner le soir, de plus en plus tard.

Si nous comparons notre dîner belge du milieu du jour, ou notre souper, au dîner ou au déjeuner français, nous noterons quelques différences. En Belgique, les hors-d'œuvre sont exceptionnels. Le melon se mange non comme hors-d'œuvre, mais à la fin du repas, comme fruit, sans sel, mais avec sucre. De même, le homard ou la langouste figureront à la fin du repas et non au début. Peu de pain, en minces tranches. Pas de plat de viande sans accompagnement de pommes de terre et souvent de légumes. On sert couramment en Belgique de la compote ou de la con-

(1) C'est la vieille tradition belge. A Bruxelles et même en province, un certain nombre de Belges ont adopté la mode française et dînent le soir.

fiture avec le lièvre ou le poulet, ce qui passerait pour une hérésie culinaire à Paris. Pas de fromage sans beurre.

Comme boisson de table traditionnelle, bière en Belgique et dans le département du Nord. Quand on veut faire un léger extra, on ajoute une bouteille de vin, ce qui est une particularité spécialement belge. Dans aucun autre pays, on ne boira, au cours du même repas et pour ainsi dire alternativement, du vin et de la bière.

Avant d'aller se coucher, le Français prend souvent son infusion de tilleul ou de camomille.

Ajoutons que pour conduire les dames à table, en Belgique, les cavaliers offrent le bras droit. Cet usage est ancien : voir quelques tableaux aux musées de peinture de Bruxelles et d'Anvers. En France, en Angleterre etc. les messieurs présentent le bras gauche aux dames. Seuls les militaires donnent le bras droit, à cause du sabre.

* * *

L'étude des usages concernant les fiançailles, les mariages, les naissances, les baptêmes, les enterrements, les fêtes, le folklore etc. nous conduit aux mêmes conclusions. Sauf quelques exceptions ou particularités locales, ces usages sont les mêmes partout en Belgique, mais se modifient dès qu'on passe la frontière.

Usages matrimoniaux. — La liberté dont jouissent les jeunes filles en Belgique, dans la vie courante ainsi que dans les questions de fiançailles et de mariage, tient le milieu entre la sévérité française d'avant-guerre (bien mitigée depuis) et la facilité anglo-saxonne. On ne voit guère chez nous les mariages de convenance, arrangés par des intermédiaires, « à la française ». Les parents ne donnent pas de dot à leur fille, mais la remplacent par une pension.

En Belgique, le mariage religieux suit immédiatement le mariage civil, dans la même matinée et, avec

le même cérémonial. Pour le reste, nos usages matrimoniaux se rapprochent de la mode française, mais avec quelques restrictions : chez nous, pas de *demoiselles* ni de *garçons d'honneur*, pas de défilé à la sa-cristie.

Usages mortuaires. — En Belgique, à la maison mortuaire dont les volets sont fermés, les pièces du rez-de-chaussée sont transformées en chapelle ardente. Les hommes de la famille, en habit et cravate blanche, rangés à côté du catafalque, reçoivent seuls — les dames ne se montrent pas — les amis qui défilent après avoir déposé leur carte de visite. Après la levée du corps, le cortège, exclusivement masculin, se rend à pied à l'église, à la suite du clergé et du corbillard, pour la cérémonie religieuse, qui comporte souvent une « offrande » (défilé devant la patène que l'on baise), surtout à la campagne. De là, en voiture au cimetière. Pas de *maître de cérémonies*, comme à Paris. Les rites sont à peu près les mêmes dans tout le pays. Dans certaines régions, surtout en Flandre, le sol de l'église est jonché de paille. A Gand, il y a, pendant le service religieux, dans les chapelles latérales de l'église, des messes dites « pour dames ».

La lettre de faire part belge est rédigée partout sur le même modèle, très différent de celui des lettres de faire part françaises ou hollandaises. Les noms des membres de la famille qui annoncent le décès ne sont jamais accompagnés de la mention de leurs décorations ou titres, comme c'est l'usage en France.

Si nous examinons de même les usages belges concernant les naissances, les baptêmes, la première communion, les cérémonies religieuses, nous arrivons à des conclusions analogues.

Folklore. — « A mon avis, dit M. Rousseau, qui a fait une étude spéciale de la question, il n'existe pas de différences essentielles, fondamentales entre le folklore wallon et le folklore flamand. Pendant des siècles, Wallons et Flamands ont eu en partage la

même vie religieuse, économique et politique. Voilà pourquoi leurs folklores s'apparentent si étroitement.» (La « Terre Wallonne », 15 septembre 1923.)

En ce qui concerne le folklore enfantin, rappelons que la grande fête des enfants en Belgique, c'est la Saint-Nicolas (6 décembre), qui remplace chez nous la Noël et les étrennes de nos voisins.

Beaux-Arts. — J.-B. Lecomte s'est efforcé de démontrer, dans une série de publications (L' « Action Nationale », 21 décembre 1929; le « Thyse », 1er février 1930, etc), qu'il y a en peinture, en sculpture, en architecture, en musique, non pas un art flamand, à opposer à l'art wallon, mais un *art belge*.

Langue belge. — **Belgicisms, Belgismes** (1). — Un grand nombre d'expressions françaises, la plupart incorrectes, quelques-unes vieilles, caractérisent le *parler belge*. Elles sont, en général, communes aux Flamands et aux Wallons. En voici quelques exemples, avec l'équivalent français (entre parenthèses) :

Argot « étudiantin », commun à nos quatre universités : Donner un cours (faire un cours), brosser un

(1) J. DEHARVENG S. J. *Corrigeons-nous*, Bruxelles, 7 volumes et *Scruples grammairiens*, Bruxelles 1929. — M. d'HARVE (Georges Rens), *Parlons bien et parlons mieux*, Bruxelles 1913. — Léopold COUROUBLE, *Notre langue, Notre accent*, Bruxelles, 3^e éd. 1908. — Ferd. BRUNOT, *Belgismes*. — ERASME (Ernest Verlant), *Journal de Bruxelles*, 17 juin 1913. — Victor GALAND, *Les 600 expressions vicieuses belges*. — Gustave COHEN, *Le parler belge*, Paris 1906. — *Almanach Hachette* 1907. — M. Louis LATOUR, *Essai philologique sur les belgicisms*. *Revue de l'instr. publique*, 1895. — Comte CAIX de SAINT AMOUR, *Belgicisms*, *Revue hebdomadaire*, 12 août 1911. — Ch. MORICE, *L'esprit belge*. — Joseph BENOIT, *Belgicisms*, Bruxelles et Anvers 1857. — Germain LOUIS, *L'âme belge*. — BORSU, *La bonne forme*, Bruxelles, 1923. — Alf. DUCHESNE, *La langue française en Belgique. La Meuse*, 20 août 1919. — Louis QUIEVREUX, *Flandricisms, Wallonismes et expressions impropres, par un ancien professeur*, Bruxelles, Rompelbergh, 4^e éd. Brux. 1928.

cours (sécher, manquer un cours), bloquer un examen (chiader, piocher un examen), être moflé, busé, recevoir ou décrocher une buse à un examen (être retoqué, retapé, recalé, avoir été sacqué), guindaille (réunion bachique), quartier (chambre d'étudiant, turne), minerval (écolage, rétribution des cours), farde (couverture de cahier, chemise), etc.

Vocabulaire judiciaire et administratif belge : Acter (dresser un acte), ajoute (supplément, addition), attraire (appeler en justice), colloquer, collocation (interner, internement), commerce à remettre (à céder), comminer (infliger, menacer), délinquant (coupable), entièreseté (intégralité), firme (raison sociale, établissement commercial), indagner (faire une enquête), passer commande (commander), paumer (adjudger, mettre à l'enchère), perdurer (persister), passer un acte (exécuter un acte), rétroactes (antécédents, précédents), solder en déficit (se solder en déficit), stater (interrompre), subsidier (subventionner), tractation (arrangement, contrat), vacature (place vacante), vinculer (entraver, étrangler au figuré), etc.

Vocabulaire des ménagères belges : Bac à charbon, à ordure (boîte au charbon, poubelle), beurre fort (beurre rance), buse du poêle (tuyau), cliche (clenche), couque (pain d'épices), la cour ou le commun (w.-c.), cramique (pain avec des corinthes), cuisinière (poêle de cuisine), drap de maison (torchon), femme à journée (femme de ménage), fille (servante), fille de quartier (femme de chambre), floche (gland), fricandeau, fricadelles (hâchis et boulettes de viande), lavabo (toilette), loque à loqueter (torchon), pappe de farine (panade, bouillie), petits pâtés (petits gâteaux), pistolet (petit pain) — expression usitée aussi dans l'Hérault, d'après F. Fabre — place (pièce, chambre), sujets (domestiques), verdurière (fruitière, marchande des quatre saisons).

Quelques autres expressions belges usitées en Flan-

dre et en Wallonie : Assez bien de (pas mal de), aubette (kiosque, abri), buse (chapeau haut de forme), crolle (boucle de cheveux), cron (de travers), cumulet (culbute), drache (forte averse), drève (avenue), écrabouiller (écraser), étique (phtisique), guide des chemins de fer (indicateur des trains), louageur de voitures (loueur), mettez-vous (asseyez-vous), nonante (quatre-vingt-dix), posture (statuette), savoir (verbe pris dans le sens de pouvoir), septante (soixante-dix), s'il vous plaît (voici), vigilante (fiacre), etc., etc.

Conclusion. — Oui, il y a des mœurs, des usages belges, qui nous distinguent de nos voisins du Nord ou du Midi. Quoi d'étonnant à cela ! Depuis des siècles, Flamands et Wallons vivent sous un même régime politique et économique. Depuis des siècles, il y a dans notre pays, un tel mélange de races, un tel amalgame d'influences latines et germaniques, qu'il en est résulté une mentalité que l'on peut qualifier de *belge* et qui trouve une de ses expressions dans la conformité des usages de la vie courante.

Léon FREDERICQ.